

Enseigner à produire autrement

T. Doré - Avril 2013, dans le cadre de la concertation pour l'avenir de l'enseignement agricole.

Chacun des publics de la sphère agricole bénéficiant des enseignements dispensés par le Ministère en charge de l'agriculture sont concernés par le "Produire autrement". Qu'ils soient futurs agriculteurs, conseillers agricoles, salariés des organismes d'amont et d'aval, etc., leur métier futur sera marqué par les changements voulus dans les manières de produire en agriculture. Pour chacun d'entre eux, on peut entrevoir des aménagements spécifiques dans la formation, adaptés à leurs fonctions futures. Sans entrer dans ce niveau de précision, on s'attache ici à identifier six points qui constituent des éléments transverses de l'"enseigner à produire autrement", et peu ou prou sont à même de procurer des bénéfices à l'ensemble de ces publics.

1. L'enseignement agricole devra veiller à faire acquérir aux élèves une capacité à faire face à une diversité d'objectifs et de contraintes. Les tournants que l'agriculture tente de prendre depuis deux décennies sont freinés par de multiples processus ; la difficulté pour les agriculteurs de sortir de la logique dans laquelle ils ont été formés en fait partie. On le constate, ce que la société attend des agricultures est de plus en plus varié, mais aussi très évolutif. Qui évoquait, il y a quinze ans, le réchauffement climatique ? Et ce dernier est pourtant devenu très rapidement un enjeu incontournable. Un des éléments essentiels d'un apprentissage à produire autrement doit donc être axé autour de la capacité à remettre en cause ses objectifs, au fur et à mesure qu'évoluent et le contexte et les attentes de la société.

2. L'enseignement agricole devra faire en sorte que les diplômés qui en sortent soient capables de mieux comprendre les rapports entre l'agriculture et la société. Il est nécessaire que les futurs agriculteurs et ceux qui les entourent aient une intelligibilité des attentes et des réactions des citoyens non agricoles et non ruraux vis-à-vis de l'agriculture, qui doit être le pendant d'une meilleure explication à ces deniers de ce qu'est la réalité des agricultures. Si un nouveau pacte social doit s'établir au sujet de l'agriculture, c'est dans ces deux directions et non pas à sens unique que l'éducation doit être faite.

3. L'enseignement agricole devra être mieux inséré dans un tissu Formation/Recherche/Développement local. Cette insertion est loin d'être inexistante à l'heure actuelle. Il existe néanmoins une dimension centralisatrice, ne serait-ce qu'en raison de l'existence des programmes, qui est nécessaire pour garantir une identité de formation sur le territoire, mais qui en même temps est susceptible d'engendrer une distance entre la réalité de la production de références locales et leur valorisation dans l'enseignement. Or, produire autrement va nécessiter d'identifier et de raisonner en tenant compte des spécificités locales, et des réponses locales des agroécosystèmes aux changements techniques.

4. Comme il a su le faire au cours des quinze dernières années, l'enseignement agricole devra faire évoluer ses programmes, afin de tenir mieux compte à la fois des nouveaux leviers mobilisables et de finalités actualisées. En particulier, deux points méritent un enrichissement sérieux : (i) d'une part la compréhension des processus biologiques à l'œuvre, à différentes échelles, dans le fonctionnement des agroécosystèmes, et la mobilisation qui peut en être faite dans leur conduite ; (ii) d'autre part la compréhension des enjeux globaux, notamment le changement climatique, du poids que l'agriculture y prend et de la manière de contribuer efficacement à y faire face.

5. Au-delà du renouvellement des objets, l'enseignement agricole doit donner une plus grande place aux manières de raisonner. Les innovations méthodologiques de la recherche et du développement doivent être mises à profit pour que l'attitude de référence soit celle de la réflexion/décision face à une question ou un problème, davantage que l'application d'une norme à prétention universelle. De l'échelle de l'animal ou de la parcelle à celle du territoire l'impératif est le même, pour permettre que les décisions les plus appropriées soient prises.

6. Enfin la didactique mise en œuvre devra être adaptée à la transformation des objectifs de formation. Elle devra notamment permettre d'acquérir des capacités de diagnostic et de conception, individuelles et collectives, ainsi que le développement d'un esprit critique indispensable à une époque où les moyens de communication permettent la promotion très rapide de recettes dont la pertinence doit pouvoir être évaluée par les acteurs qu'elles visent.